

■ **ACM Discoclub S.A.**, à Lausanne, exploitation d'établissements publics, notamment discothèques (FOSC du 23.05.2001, p. 3895). Statuts modifiés le 13 août 2002. Capital-actions porté de CHF 150'000 à CHF 220'000 par l'émission de 140 actions nominatives de CHF 500. Capital-actions entièrement libéré : CHF 220'000, divisé en 440 actions nominatives de CHF 500, avec restrictions quant à la transmissibilité. Le président est Vammacigno David (et non Vimmagigno comme publié). Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux : Bouzidi Ahmed, de France, à Annoeullin (France), Da Cruz Diogo Paulo, de et à Bussigny-près-Lausanne, et Jayet Stéphane, de Moudon, à Tartegnin.

Journal no 8042 du 21.08.2002
(00616340 / CH-550.0.084.383-2)